

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MAI 1846.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du Sieur Joseph-François Villery, lieutenant des Douanes, à Courtray.

(Voir le N° 295, session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête en date du 27 novembre 1844, le sieur Joseph-François Villery, né le 23 juillet 1806, à Olmen, province d'Anvers, demande la naturalisation ordinaire. Son père était Français et faisait partie de la douane impériale; sa mère était née à Turnhout.

Lors de l'évacuation de la Belgique par les Français en 1814, il est entré avec ses parents en France, et a travaillé avec son père, alors Receveur dans le Département du Nord, jusqu'à l'âge de 20 ans.

Il a été admis dans la douane française, en qualité de préposé, en 1826, et y a servi jusqu'en août 1853. A cette époque, à la demande de ses parents maternels, tous Belges, il a sollicité et obtenu de M. le Ministre des Finances de Belgique, d'être nommé dans la douane belge, avec le grade de sous-lieutenant, qu'il occupait à cette époque en France.

Depuis lors, jusqu'à ce jour, il n'a cessé de faire partie de l'Administration Belge, et doit à sa bonne conduite et à son zèle, la promotion au grade de lieutenant, dont il est revêtu aujourd'hui.

Les autorités consultées, en reconnaissant qu'il n'a d'autres moyens d'existence pour subvenir aux besoins de sa famille, admettent que par sa conduite il a droit à la faveur qu'il réclame.

Dans sa séance du 17 mars 1846, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 54 suffrages contre 19.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.